

Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration
de l'ARACT Centre-Val de Loire
du 12 décembre 2016

Le 12 décembre 2016, les Administrateurs se sont réunis à l'Aract Centre-Val de Loire sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 07 novembre 2016
- Accueil des nouveaux Administrateurs
- Election du nouveau Bureau
- Fonctionnement de l'Aract
- Processus de construction du programme d'activité
- Version du programme d'activité 2017 présentée aux financeurs
- Mutualisation réseau Anact
- Calendrier prévisionnel des réunions statutaires 2017
- Questions diverses

Sont présents ou représentés :

Administrateurs titulaires :

Monsieur BIDEF	CFDT
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur DAVIET	CGMPE
Monsieur HODIMONT	MEDEF représenté par Monsieur COUTON
Monsieur PELE	FO
Monsieur OUDIANE	MEDEF
Monsieur PERON	CGT
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC

Administrateur suppléant :

Monsieur TOMASI	UPA ayant voix délibérative en l'absence du titulaire
-----------------	---

Absents excusés :

Monsieur ALLER	CFTC
Monsieur DUCEAU	CGPME
Madame GHERISSI	MEDEF
Madame GUILLAUT	UPA
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Madame PAC	CFDT
Madame PETIT	MEDEF

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre Val de Loire
Madame LE TOUCHÉ	Directrice de l'Aract Centre Val de Loire

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présente ou représentée, le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du PV du précédent CA

Le Vice-Président sortant propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 novembre 2016.

2 modifications sont apportées lors de la relecture :

- page 4 « Déménagement : Madame LE TOUCHE rappelle que l'Aract déménagera le 30 novembre 2016 » (en lieu et place de 2017)
- page 5 « Mutualisation réseau des Aracts : L'Aract suggère de mutualiser certaines actions afin de réaliser des économies financières et une d'afficher une cohésion réseau »

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Accueil des nouveaux Administrateurs

Le Vice-Président sortant accueille les nouveaux Administrateurs et leur souhaite la bienvenue. Il propose d'effectuer un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Madame DELORME diffuse en séance le tableau récapitulatif de la composition du Conseil d'Administration.

A ce jour, seule la CFE-CGC n'a pas transmis d'informations sur ses représentants.

Election du nouveau Bureau

Le Vice-Président sortant transmet la parole à Madame LE TOUCHE pour procéder à l'élection du nouveau Bureau.

En préambule, Madame LE TOUCHE rappelle l'Article 10 des statuts de l'association concernant le Conseil d'Administration :

« Les Administrateurs sont désignés pour deux ans renouvelables respectivement par chacune des composantes de chacun des deux collèges. Parmi ses membres titulaires, le Conseil désigne pour deux ans : un Président, un Vice-Président, un Trésorier, un Trésorier Adjoint, un Secrétaire, un Secrétaire Adjoint.

Le Président, le Trésorier Adjoint et le Secrétaire Adjoint sont choisis, alternativement, dans l'un et l'autre collège, le Vice-Président, le Trésorier et le Secrétaire dans le collège auquel n'appartient pas le Président.

En cas de vacance, le partant est automatiquement remplacé par l'adhérent nouveau mandaté à sa place, en bonne et due forme, par l'organisation syndicale ou patronale dont il est issu ».

Proposent leur candidature au poste de :

- Président : Monsieur COUTON (MEDEF)
- Vice-Président : Monsieur BIDEZ (CFDT)
- Trésorier : Monsieur PERON (CGT)
- Secrétaire : Monsieur PELE (FO)
- Trésorier Adjoint : Monsieur DAVIET (CGPME)
- Secrétaire Adjoint : Monsieur TOMASI transmet la candidature de Madame GUILLAUT (Titulaire UPA) aujourd'hui absente.

Ils sont élus à l'unanimité.

Monsieur COUTON remercie les Administrateurs de la confiance qu'ils viennent de témoigner aux membres du Bureau.

Fonctionnement de l'Aract

Suite au déménagement de l'Aract, les Administrateurs souhaitent organiser courant janvier 2017 l'inauguration des nouveaux locaux à laquelle seront conviés les financeurs et les partenaires de l'association.

Plusieurs Administrateurs relèvent que la signalétique actuelle au rez-de-chaussée de l'immeuble n'est pas suffisante et nécessite d'être refaite. Madame LE TOUCHE précise que ce dossier est actuellement en cours de traitement chez le syndic de l'immeuble.

Monsieur ROSSIGNOL propose d'exploiter la façade de l'immeuble (sous couvert de l'accord du syndic) et d'afficher les lettres ARACT sur les fenêtres. Ainsi l'Aract serait visible des usagers SNCF, les locaux étant situés juste en face de la gare d'Orléans.

Madame LE TOUCHE informe les Administrateurs que les Conseils d'Administration se dérouleront dorénavant dans les locaux de l'Aract, la salle de réunion étant suffisamment spacieuse. Le Président demande à Madame LE TOUCHE d'adresser un courrier au FONGECIF pour le remercier d'avoir hébergé toutes ces années les réunions statutaires dans ses locaux en lui précisant que l'Aract pourrait encore solliciter ses salles si besoin.

De nouveaux Administrateurs ayant rejoint l'Aract, Madame LE TOUCHE présente le fonctionnement de l'association (voir document joint).

Madame LE TOUCHE informe le Conseil d'Administration que le Conseil Régional va changer son représentant au Comité d'Orientation, Monsieur Charles FOURNIER remplacera Monsieur HUWART. Monsieur Charles FOURNIER siège par ailleurs au Conseil d'Administration de l'Anact en qualité de Président des Régions de France. Il souhaite un rapprochement des Aract, et tout particulièrement de l'Aract Centre-Val de Loire, avec le Gip Alfa, CARIF-OREF de la région Centre-Val de Loire. Il est très impliqué dans les projets tels que égalité professionnelle, GPECT, Industrie du Futur et RSE. En ce qui concerne ce dernier sujet, Madame LE TOUCHE informe le Conseil d'Administration que l'Aract pourrait l'investiguer ce qui serait une nouveauté pour elle. Le Président relève que l'association ne doit pas se laisser saisir sur tous les sujets politiques mais sur des éléments concrets. Pour la RSE, il faudra être vigilant à ce que les sujets éventuels confiés à l'Aract concernent uniquement le volet conditions de travail.

Le Vice-Président revient sur la représentation de Monsieur Charles FOURNIER au Conseil d'Administration de l'Anact. Il attire particulièrement l'attention des Administrateurs sur le fait que ce positionnement ne doit pas impacter l'Aract. Même si l'Aract Centre-Val de Loire a des « devoirs » vis-à-vis de l'Anact et du Réseau, le Conseil d'Administration de l'Aract Centre-Val de Loire a une autonomie régionale. Le Président rejoint ces propos et souligne que suivre la déclinaison politique engendre une perte d'autonomie.

Pour conclure sur ces échanges, Madame LE TOUCHE relève que Monsieur Charles FOURNIER, comme précédemment Madame MIALOT (élue du Conseil Régional qui suivait l'activité de l'Aract Centre-Val de Loire depuis la création de l'association) est convaincu de l'intérêt de l'Aract.

Processus de construction du programme d'activité

Madame LE TOUCHE présente le processus de construction établi pour 2017 (voir document joint) et informe le Conseil d'Administration qu'elle a eu 2 rendez-vous avec la Direccte courant novembre 2016 dont un en présence de Monsieur COUTON. A cette occasion, Madame DUMOND a souhaité une amélioration de l'association de la Direccte à l'élaboration du programme d'activité. Cependant, des contacts avaient été pris avec les financeurs dès l'été et ont eu ensuite lieu au fil de l'eau sur le déroulé de l'activité. La Direccte souhaite notamment être tenue informée tout au long de l'année de l'utilisation de sa dotation financière. Madame LE TOUCHE souligne qu'il y a deux types de convention dans lequel celle-ci s'inscrit :

- les conventions de type FSE fondées sur un nombre de jours d'intervention défini
- la convention CPER couvrant une partie du programme d'activité.

Lors des rendez-vous avec la Direccte, Madame LE TOUCHE rencontre 2 référents : l'un du pôle 3E et l'autre du pôle T.

A ce jour, le programme d'activité 2017 de l'Aract n'est pas validé, il s'agit encore d'un projet. Le programme d'activité sera présenté au Comité d'Orientation du 28 février 2017 puis validé par Conseil d'Administration qui aura lieu le même jour.

Version du programme d'activité 2017 présentée aux financeurs (voir document joint)

Madame LE TOUCHE précise en préambule que le programme présenté prend en compte le nombre de jours réels et non pas comme les 2 années précédentes un « surplus » de 20 %.

En ce qui concerne la Qualité de Vie au Travail (QVT), le Vice-Président souhaite qu'un travail d'explication, de définition du sujet soit fait, peut être au travers d'un module spécial diffusé par le réseau.

Cet « outil », à destination des dirigeants et des élus d'entreprises, devra être pratique et abordable aisément pour permettre une mise en œuvre rapide en interne.

Les précisions suivantes sont apportées lors de la présentation :

Fabrication additive : le projet 2016 est fini. L'Aract a contribué à créer un outil de diagnostic qui peut être utilisé en interne par les entreprises.

Catherine COQUILLAT a été sollicitée plusieurs fois sur les thèmes « Egalité professionnelle » et « Seniors » par différents médias (radio, France3, ...). Les Administrateurs souhaitent être informés au préalable de ces rendez-vous afin de pouvoir écouter ou voir les interviews.

En ce qui concerne la communication, le développement du nouveau site internet a pris du retard. Il sera présenté lors du Comité d'Orientation du 28 février 2017.

En ce qui concerne les projets découlant des partenariats nationaux déclinés en région (négociés par l'Anact), Madame LE TOUCHE informe les Administrateurs qu'une explication a été nécessaire pour la Direccte, cette dernière évoquant une éventuelle remise en cause de sa dotation sur ces projets puisqu'ils bénéficient de financements spécifiques nationaux. Madame LE TOUCHE a insisté auprès des référents rencontrés sur le fait que ces projets bénéficient bien aux entreprises et acteurs de la région.

Pour répondre à la question de Monsieur OUDIANE sur la comparaison des différents axes de travail des Aract, Madame LE TOUCHE confirme que les travaux menés par l'Aract Centre-Val de Loire ne sont pas « marginaux » mais bien positionnés sur des sujets traités par l'ensemble du réseau.

Elle cite en exemples :

- partenariat HAS : 10 Aract
- PRST : toutes les Aracts
- Mutations du travail : participation plus aléatoire, tandis qu'au moins 4 Aract se positionnent plus fortement sur la RSE
- Industrie du futur : de plus en plus d'Aract s'emparent de ce projet. L'Aract Centre Val de Loire est associée au projet par le Conseil Régional depuis 2 ans via la précédente action « Usine du Futur ».

Afin que les Administrateurs aient davantage connaissance du contenu des projets, et dans le droit fil d'échanges précédents avec Messieurs COUTON et LALEUF, Madame LE TOUCHE propose au Conseil d'Administration que les Chargés de Mission viennent présenter, à tour de rôle, à chaque séance, durant une demi heure par exemple, un de ses projets.

Le Conseil d'Administration donne son accord de principe. Le sujet présenté lors du prochain Conseil sera « Industrie du futur ».

En conclusion de la présentation et des débats, le Conseil d'Administration donne son aval pour la mise en œuvre de la programmation 2017.

Mutualisation réseau Anact

Madame LE TOUCHE présente la synthèse de la présentation du Secrétaire Général de l'Anact du 06 décembre 2016 (voir document joint).

En conclusion de la présentation, elle informe le Conseil d'Administration que, dans ce cadre, elle a pris des renseignements auprès de l'Aract Auvergne-Rhône Alpes qui assure déjà depuis plusieurs années la gestion financière et comptable d'autres Aract en lieu et place de l'expert-comptable de l'Aract Centre-Val de Loire. La mission qui remplacerait la prestation de KPMG représenterait une économie financière pour l'association.

Un débat s'instaure au cours duquel les Administrateurs émettent les remarques suivantes :

- Le Président relève que le fait que la gestion financière et comptable ne soit plus réalisée en région pourrait se traduire par une perte totale d'autonomie, quid à terme des Conseils d'Administration ? des politiques régionales ?

- Le Vice-Président souligne que ce projet peut paraître alléchant. Cependant, se dégager de la réalisation de certaines tâches pourrait amener à être pris en otage par cette organisation, qui gérerait l'association ? Il appelle à la vigilance.
- Monsieur ROSSIGNOL souligne que la mutualisation est un partage de ressources et pas seulement d'outils.
- Monsieur OUDIANE préconise de mener une réflexion sur les différentes façons d'optimiser les moyens de l'Aract Centre-Val de Loire.

En conclusion des débats, le Président propose aux Administrateurs de ne pas prendre de décision hâtive sur le sujet et de se laisser un délai d'un an.

Madame LE TOUCHE informe Monsieur OUDIANE qui avait fait acte de candidature pour participer au groupe de réflexion sur la mutualisation, qu'aucune décision n'a été prise à ce jour. Elle rappelle que ce groupe de travail sera constitué des 3 Directeurs d'Aract, 3 représentants du collège employeur et 3 représentants du collège salarié.

Des groupes techniques vont également être mis en place sur les thématiques : RH, SI et gestion comptable.

Questions diverses

Siège social de l'Aract Centre-Val de Loire :

Suite au déménagement de l'association, il est nécessaire de transférer la domiciliation du siège social de l'association.

Madame DELORME confirme que ce changement doit être acté par le Conseil d'Administration et non pas par l'Assemblée Générale (Cf article 3 et article 17 des statuts).

Le Président soumet donc la proposition de transférer le siège social de l'Aract Centre-Val de Loire du 122 bis rue du Faubourg Saint Jean, Immeuble le Masséna, 45000 ORLEANS au 43 avenue de Paris, 45000 ORLEANS.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Séminaire des Administrateurs :

Madame LE TOUCHE propose au Conseil d'Administration d'organiser une journée d'information, d'échanges sur le rôle, le fonctionnement et la stratégie de l'Aract Centre-Val de Loire.

Les Administrateurs sont d'accord sur le principe. Chacun d'entre eux réfléchit pour la prochaine séance du Conseil aux thèmes qu'il souhaiterait aborder lors de ce séminaire.

En fonction du ou des thèmes retenus, l'éventuelle participation d'un expert extérieur sera envisagée.

Conseil d'Administration :

Madame LE TOUCHE propose de réunir le Conseil d'Administration fin janvier 2017. Au regard des différents agendas, la prochaine séance aura lieu le 27 janvier 2017 à 14 H 00 dans les locaux de l'Aract Centre-Val de Loire.

Monsieur COUTON demande à Madame LE TOUCHE et à Madame DELORME de sortir de la salle afin de s'entretenir avec le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président.

Prochaines réunions statutaires

- 27 janvier 2017 : 14H00 Conseil d'Administration à l'Aract 43 avenue de Paris à Orléans.
- 28 février 2017 : matin Comité d'Orientation, après midi Conseil d'Administration (lieu à définir ultérieurement)



